

Rapport financier

Survol financier	34
Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers	36
Rapport du vérificateur	37
États financiers	38

SURVOL FINANCIER

FAITS SAILLANTS

Les crédits parlementaires de 155,6 millions de dollars du Conseil des Arts rendent compte d'une augmentation de 1,9 million de dollars par rapport à l'année précédente. Les subventions aux artistes et aux organismes artistiques, les Prix Killam et les autres prix, ainsi que les paiements de la Commission du droit de prêt public ont diminué de 5,3 millions de dollars, pour se chiffrer à 137,0 millions de dollars, pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 2004. Cette baisse est attribuable à l'élimination du revenu de placements du budget du Conseil au cours de l'année précédente.

Le Conseil perçoit aussi des revenus de placements de dotations, de legs et de dons. En 2003-2004, il a enregistré des revenus nets de placements de 10,4 millions de dollars. Il s'agit d'une hausse de 4,4 millions de dollars par rapport à l'an passé. Le renforcement des marchés boursiers mondiaux et la vigueur du dollar canadien ont contribué à cette amélioration. Quoiqu'il en soit, la valeur du portefeuille de placements du Conseil est encore de 20,4 millions de dollars inférieure au coût à la fin de l'exercice.

La Banque d'œuvres d'art du Conseil des Arts a engendré des revenus nets de 274 000 \$, dépassant ainsi de nouveau les objectifs de rentabilité établis pour ses opérations. Ces fonds permettront à la Banque de faire l'acquisition de nouvelles œuvres d'art pour ses activités de location.

Placements¹

L'augmentation des revenus nets de placements du Conseil par rapport à l'année dernière tient à deux facteurs : la reprise du marché boursier mondial et l'appréciation du dollar canadien qui ont donné des résultats favorables pour la portion du portefeuille que le Conseil couvre au moyen de contrats de change.

Au 31 mars 2004, la valeur marchande du portefeuille de placements s'élevait à 261,5 millions de dollars. Ce montant représente 19,1 millions de dollars de moins que le coût, mais 68,1 millions de plus que la valeur marchande de l'an dernier en raison de la reprise générale des marchés boursiers mondiaux. Le tableau ci-dessous montre la performance du Conseil des Arts et autres dotations, ainsi que celle des dotations Killam, pour l'exercice en cours et les cinq dernières années; les résultats ont été annualisés. Les rendements incluent les pertes nettes non réalisées sur les fonds en date du 31 mars 2004.

L'amélioration des marchés se voit dans les bons rendements d'un an qui ont dépassé les objectifs de rendement établis.

	Conseil et autres dotations		Dotations Killam	
	1 AN	5 ANS	1 AN	5 ANS
Rendement total du fonds	34.6 %	1.9 %	35.1 %	2.6 %
Objectif total du fonds	29.4 %	-1.5 %	29.4 %	0.0 %

Dépenses en matière de subventions

Au total, le Conseil a octroyé 137,0 millions de dollars répartis en subventions (environ 6 100), prix et paiements à environ 4 200 artistes et organismes artistiques et à 14 435 auteurs par l'entremise de la Commission du droit de prêt public.

Le nombre d'artistes et d'organismes artistiques qui ont reçu une aide du Conseil est demeuré relativement stable. Près de 2 100 artistes ont reçu des subventions (soit 8,7 % de moins que l'an passé et 38 % de plus qu'en 1997-1998). Près de 2 100 organismes artistiques ont été subventionnés (soit le même nombre que l'année passée et 50 % de plus qu'en 1997-1998). Le nombre de demandes de subvention présentées par des artistes s'est accru de 30 % depuis 1997-1998, et le nombre d'artistes au Canada a augmenté de 30 % au cours de la dernière décennie.

Banque d'œuvres d'art et dotations privées

La Banque d'œuvres d'art a été en mesure de faire l'acquisition, pour ses activités de location, de nouvelles œuvres d'art d'une valeur totale de 218 000 \$. Au 31 mars 2004, grâce au produit d'un programme de rachat et aux revenus nets engendrés, qui ont permis à la Banque de dépasser ses objectifs de rentabilité pour une quatrième année de suite, la Banque disposait d'un budget de 597 000 \$ pour faire l'acquisition de nouvelles œuvres.

Au cours de l'année, le Conseil a reçu un don de 85 000 \$ de la succession de Dre Joan Yvonne Lowndes. Le revenu provenant de ce don servira à reconnaître l'apport méritoire de textes critiques et sur la conservation des arts visuels ou médiatiques contemporains au Canada.

1 Le comité de placements est composé de John Crow (président du comité), Nalini Stewart, présidente par intérim, Conseil des Arts du Canada, Craig Dowhaniuk et Richard Laferrière, membres du conseil d'administration, Conseil des Arts du Canada, François Colbert, titulaire de la Chaire de gestion des arts, École des Hautes Études Commerciales, John Matthews, consultant, Nancy Orr-Gaucher, présidente, Groupe Dynamix et Tania Willumsen, consultante. Le comité de la vérification et des finances est composé de Nalini Stewart (présidente du comité) et des membres du conseil Jean-Louis Roux (son mandat à la présidence du Conseil des Arts du Canada a pris fin le 31 octobre 2003), Richard Laferrière, Craig Dowhaniuk et Jeannita Thériault.

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers ci-joints du Conseil des Arts du Canada et toute l'information comprise dans le rapport annuel sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le Conseil d'administration.

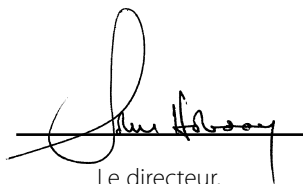
Les états financiers ont été établis par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Lorsque plusieurs méthodes comptables s'appliquaient, la direction a choisi celles qui lui semblaient les plus appropriées vu les circonstances. Les états financiers ne sont pas précis puisqu'ils contiennent des montants fondés sur des estimations et le jugement. La direction a déterminé ces montants par ailleurs raisonnablement fondés pour que les états financiers donnent une image fidèle, à tous les égards importants. La direction a préparé l'information financière présentée dans le reste du rapport annuel et s'est assurée que cette information concorde avec celle que contiennent les états financiers.

Le Conseil des Arts du Canada s'est doté de systèmes de contrôle interne comptable et administratif de qualité supérieure et dont le coût est raisonnable. Ces systèmes ont pour but de fournir une assurance raisonnable que l'information financière fournie est pertinente, fiable et exacte, que les actifs de l'organisme sont comptabilisés et protégés adéquatement.

Le Conseil d'administration doit veiller à ce que la direction respecte ses obligations en matière de rapports financiers et est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers. Il assume cette entière responsabilité en grande partie par l'intermédiaire de son Comité de la vérification et des finances.

Le Comité de la vérification et des finances est formé de membres du Conseil d'administration nommés par ce dernier. Il rencontre périodiquement la direction et le vérificateur externe pour discuter de points concernant les contrôles internes sur le processus de communication de l'information financière et de questions de vérification et de rapports financiers, pour s'assurer que chaque partie s'acquitte bien de ses responsabilités et pour examiner le rapport annuel, les états financiers et le rapport du vérificateur externe. Le Comité soumet ses constatations à l'examen du Conseil d'administration lorsque celui-ci approuve les états financiers.

La vérificatrice générale du Canada, soit le vérificateur indépendant du Conseil des Arts du Canada, vérifie les états financiers du Conseil, sur lesquels elle rédige un rapport.



Le directeur,
John Hobday



Le secrétaire-trésorier,
Mark Watters

Le 7 juin 2004



Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

Au Conseil des Arts du Canada
et à la ministre du Patrimoine canadien

J'ai vérifié le bilan du Conseil des Arts du Canada au 31 mars 2004 et les états des résultats, de l'évolution de l'avoir et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour la vérificatrice générale du Canada

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Flageole'.

Richard Flageole, FCA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
Le 7 juin 2004

ÉTATS FINANCIERS

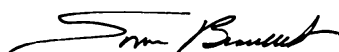
CONSEIL DES ARTS DU CANADA
Bilan au 31 mars

	2004		2003	
	(en milliers de dollars)			
ACTIF				
Actif à court terme				
Espèces et quasi-espèces (note 3)	2 950	\$	9 212	\$
Revenus de placements débiteurs	743		5 218	
Débiteurs				
Gouvernement du Canada	2 699		2 287	
Autres	484		270	
Frais payés d'avance	176		536	
	<u>7 052</u>		<u>17 523</u>	
Placements (note 4)	280 579		268 821	
Oeuvres d'art et instruments de musique (note 5)	19 278		19 368	
Autres Immobilisations (note 6)	4 153		2 683	
Total de l'actif	<u>311 062</u>	\$	<u>308 395</u>	\$
PASSIF				
Passif à court terme				
Subventions à payer	22 601	\$	23 845	\$
Créditeurs et charges à payer - autres	3 011		1 739	
Crédits parlementaires reportés	441		2 625	
	<u>26 053</u>		<u>28 209</u>	
Revenus reportés	2 608		1 152	
Avantages sociaux futurs (note 7)	1 328		1 247	
Contributions reportées (note 8)	1 594		1 279	
	<u>6 530</u>		<u>3 678</u>	
Total du passif	<u>31 583</u>		<u>31 887</u>	
DOTATIONS PRIVÉES (note 9)	<u>73 053</u>		<u>73 486</u>	
AVOIR				
Dotation				
Contribution initiale	50 000		50 000	
Surplus affecté	123 600		116 070	
	<u>173 600</u>		<u>166 070</u>	
Surplus				
Investi dans des œuvres d'art et instruments de musique	19 278		19 368	
Non affecté	13 548		17 584	
	<u>32 826</u>		<u>36 952</u>	
Total de l'avoir	<u>206 426</u>		<u>203 022</u>	
Total du passif, des dotations privées et de l'avoir	<u>311 062</u>	\$	<u>308 395</u>	\$

Pour le Conseil :



La présidente intérimaire



Le vice-président

(Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers)

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

État des résultats pour l'exercice terminé le 31 mars

	<u>2004</u>		<u>2003</u>
	(en milliers de dollars)		
REVENUS			
Revenus nets de placements (note 10)	10 428	\$	6 046
Revenus nets de la Banque d'œuvres d'art (note 11)	274		218
Autres	<u>1 492</u>		<u>1 598</u>
Total des revenus	<u>12 194</u>		<u>7 862</u>
DÉPENSES			
Programmes			
Subventions (tableau 1)	137 041		142 261
Administration (tableau 2)	8 620		8 278
Services	4 552		3 518
	<u>150 213</u>		<u>154 057</u>
Commission canadienne pour l'UNESCO (note 11)	1 634		1 943
Administration générale (tableau 2)	<u>12 239</u>		<u>12 072</u>
Total des dépenses	<u>164 086</u>		<u>168 072</u>
Coût d'exploitation net avant le crédit parlementaire	151 892		160 210
Crédit parlementaire	<u>155 604</u>		<u>153 707</u>
Excédent (déficit) de l'exercice	<u>3 712</u>	\$	<u>(6 503)</u>
			\$

(Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers)

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

État de l'évolution de l'avoir pour l'exercice terminé le 31 mars

	2004		2003	
	(en milliers de dollars)			
DOTATION				
Contribution initiale	<u>50 000</u>	\$	<u>50 000</u>	\$
Surplus affecté				
Solde au début de l'exercice	116 070		123 070	
Somme affectée du (au) surplus non affecté au cours de l'exercice	<u>7 530</u>		<u>(7 000)</u>	
Solde à la fin de l'exercice	<u>123 600</u>		<u>116 070</u>	
Solde de la dotation à la fin de l'exercice	<u>173 600</u>	\$	<u>166 070</u>	\$
SURPLUS				
Investi dans des œuvres d'art et instruments de musique				
Solde au début de l'exercice	19 368	\$	19 216	\$
Cessions nettes au cours de l'exercice	(308)		(306)	
Somme affectée du surplus non affecté au cours de l'exercice	<u>218</u>		<u>458</u>	
Solde à la fin de l'exercice	<u>19 278</u>		<u>19 368</u>	
Non affecté				
Solde au début de l'exercice	17 584		17 545	
Excédent (déficit) de l'exercice	3 712		(6 503)	
Somme affectée (à) de la dotation au cours de l'exercice	(7 530)		7 000	
Somme affectée au surplus investi dans des œuvres d'art et instruments de musique au cours de l'exercice	<u>(218)</u>		<u>(458)</u>	
Solde à la fin de l'exercice	<u>13 548</u>		<u>17 584</u>	
Solde du surplus à la fin de l'exercice	<u>32 826</u>	\$	<u>36 952</u>	\$

(Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers)

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

État des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars

	<u>2004</u>		<u>2003</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Excédent (déficit) de l'exercice	3 712	\$	(6 503)
Éléments sans incidence sur les espèces et quasi-espèces			\$
Amortissement - autres immobilisations	1 198		1 496
Amortissement - autres immobilisations – Banque d'œuvres d'art	106		115
Avantages sociaux futurs	<u>81</u>		<u>108</u>
	5 097		(4 784)
Variation des éléments hors fonds de l'actif et du passif liés au fonctionnement	<u>3 824</u>		<u>(4 924)</u>
Fonds provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	<u>8 921</u>		<u>(9 708)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Contributions reçues de dotations	<u>85</u>		<u>-</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Contributions reportées virées des dotations privées	(518)		(3 216)
(Augmentation) diminution nette des placements	(11 758)		9 776
Acquisition d'autres immobilisations et d'œuvres d'art et instruments de musique	<u>(2 992)</u>		<u>(1 195)</u>
Fonds (affectés aux) provenant des activités d'investissement	<u>(15 268)</u>		<u>5 365</u>
Diminution des espèces et quasi-espèces	(6 262)		(4 343)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	<u>9 212</u>		<u>13 555</u>
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	<u>2 950</u>	\$	<u>9 212</u>
			\$

(Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers)

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Notes aux états financiers

31 mars 2004

1. Pouvoirs, activités et objectifs

Le Conseil des Arts du Canada, constitué en 1957 par la Loi sur le *Conseil des Arts du Canada*, n'est pas mandataire de Sa Majesté et est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En vertu de l'article 85 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Conseil des Arts du Canada n'est pas assujéti à la partie X de cette Loi. Le Conseil des Arts du Canada est un organisme national qui a pour objectifs de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts ainsi que la production d'œuvres d'art.

Le Conseil des Arts du Canada réalise ses objectifs par l'entremise d'un programme de subventions qui s'adresse aux artistes professionnels et organismes artistiques canadiens. Le Conseil des Arts du Canada encourt des dépenses d'administration et de services dans la prestation de ses programmes. Les dépenses d'administration sont détaillées au tableau 2 et représentent les coûts directs de la prestation des programmes. Les dépenses de services relatifs aux programmes représentent principalement les coûts liés à l'attribution des subventions du Conseil. Les dépenses d'administration générale représentent les coûts liés à la gestion d'entreprise, aux communications, aux ressources humaines, à l'informatique, aux finances, aux locaux et à l'amortissement. Ces coûts sont aussi détaillés au tableau 2.

La *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* assigne au Conseil des Arts du Canada les fonctions et tâches relatives à la Commission canadienne pour l'UNESCO. La Commission conseille le gouvernement canadien sur ses relations avec l'Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). La Commission favorise aussi la coopération entre les organismes civils et l'UNESCO.

2. Conventions comptables importantes

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Voici les principales conventions comptables suivies par le Conseil :

a) Incertitude relative à la mesure

Pour préparer des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, le Conseil doit faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des dépenses pour l'exercice. Les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations sont les passifs reliés aux employés et la durée de vie utile des immobilisations. Les montants réels pourraient différer des estimations.

b) Quasi-espèces

Les quasi-espèces sont inscrites à leur valeur d'acquisition. Les quasi-espèces représentent des placements à court terme fortement liquides, facilement convertibles en espèces pour des montants connus, et exposés à des risques de changement de valeur négligeables. Les espèces et quasi-espèces figurant au bilan du Conseil comprennent des espèces et des unités d'un fonds commun à court terme.

c) Placements et revenus de placements

Les placements sont inscrits au prix coûtant et sont dévalués à la valeur marchande lorsque la perte de valeur est considérée permanente. Les placements peuvent être vendus selon les changements en besoin de liquidités et pour un rééquilibrage de la composition du portefeuille.

Les revenus de placements comprennent les gains et pertes réalisés sur l'aliénation de placements et sur les opérations de couverture, par l'utilisation de contrats de change à terme, les dividendes et intérêts gagnés et courus par les fonds communs et des paiements nets courus reçus découlant des contrats de change à terme. Les gains et pertes réalisés sur les placements vendus au cours de l'exercice représentent l'écart entre le produit de disposition et le prix d'achat, moins les frais liés à la disposition.

d) Autres Immobilisations et oeuvres d'art et instruments de musique

Le matériel et les améliorations locatives sont inscrits au prix coûtant et amortis sur leur durée utile estimative selon la méthode linéaire, comme suit :

Matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	durée du bail

Les acquisitions d'œuvres d'art et d'instruments de musique sont capitalisées au prix coûtant. Les dons d'œuvres d'art et d'instruments de musique sont inscrits à la valeur d'expertise. Aucun amortissement n'est enregistré pour ces actifs.

e) Avantages sociaux futurs

i) Indemnités de départ

Les employés ont droit à des indemnités de départ tel que le prévoient les conditions d'emploi et les conventions collectives. Le coût de ces indemnités est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés. Ces indemnités constituent pour le Conseil la seule obligation de cette nature dont le règlement entraînera des paiements ultérieurs.

ii) Indemnités de retraite

Les employés participent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Le Conseil verse des cotisations correspondant au plein montant des cotisations d'employeur. Ce montant représente un multiple des cotisations versées par les employés et pourrait changer au fil du temps selon la situation financière du Régime. Les cotisations du Conseil représentent l'ensemble de ses obligations en matière de pensions de retraite et sont portées au compte de l'exercice durant lequel les services sont rendus. Le Conseil n'est pas tenu à l'heure actuelle de verser des cotisations au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

f) Dotation - surplus affecté

Lorsque les revenus nets de placements dépassent les besoins opérationnels du Conseil au cours de l'exercice, une somme pourrait être affectée au surplus affecté du compte de dotation à même le solde du surplus non affecté. Quand les revenus nets de placements ne comblent pas les besoins opérationnels du Conseil, une somme pourrait être affectée du surplus affecté du compte de dotation au surplus non affecté.

g) Crédit parlementaire

Le crédit parlementaire est constaté à titre de revenu de l'exercice pour lequel il est approuvé par le Parlement. Les crédits parlementaires visant des exercices futurs, qui sont reçus du Parlement avant la fin de l'exercice, sont inscrits comme crédits parlementaires reportés. Les crédits parlementaires sont principalement utilisés pour l'exploitation.

h) Contributions reportées et dotations privées

Le Conseil des Arts du Canada applique la méthode du report pour comptabiliser les contributions.

Les contributions annuelles sont constatées à titre de revenu de l'exercice au cours duquel elles sont reçues ou de l'exercice au cours duquel les fonds sont engagés pour le Conseil des Arts du Canada, si le montant peut être raisonnablement estimé et si leur perception est raisonnablement assurée.

Sont inscrits à titre de revenu de l'exercice au cours duquel ils sont gagnés les intérêts et dividendes nets non affectés, les gains ou pertes de capital nets non affectés réalisés, les droits de location de la Banque d'œuvres d'art et les autres revenus. Les revenus de placements grevés d'affectations d'origine externe sont inscrits comme contributions reportées et sont constatés à titre de revenu de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées.

Les contributions de dotations sont constatées à titre d'augmentations directes des dotations privées.

Les contributions reçues autrement qu'en espèces sont inscrites à leur juste valeur à la date à laquelle elles sont reçues par le Conseil des Arts du Canada.

i) Subventions

Les subventions sont inscrites à titre de dépense de l'exercice pour lequel elles ont été approuvées par le Conseil. Les subventions annulées et les remboursements de subventions autorisées au cours des exercices antérieurs sont déclarés comme autres revenus.

j) Instruments financiers dérivés

Le Conseil utilise les contrats de change à terme pour réduire le risque afférant aux fluctuations des taux de change. L'utilisation des contrats de change à terme, par le Conseil, est restreinte aux fonds d'actions en devises étrangères gérés par Barclays Global Investors. Les politiques et objectifs de placement du Conseil limitent l'usage des instruments financiers dérivés aux contrats de change à terme dont le but se limite à gérer ce risque.

Les contrats de change à terme sont inscrits comme actif lorsque la valeur de règlement indique qu'une contrepartie doit une somme au Conseil, et comme une réduction de l'actif lorsque la valeur de règlement indique que le Conseil doit une somme à une contrepartie. Les paiements nets reçus sont constatés dans le compte de placements à l'actif et dans les revenus nets de placements à l'état des résultats. À la fin d'exercice, les courus pour ces paiements nets sont constatés dans le compte des revenus de placements débiteurs à l'actif et dans les revenus nets de placements à l'état des résultats.

k) Conversion des devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les éléments de revenus et de dépenses sont convertis aux taux de change moyen durant l'exercice. Les profits et pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

l) Modifications comptables à venir – Note d'orientation concernant la comptabilité NOC – 13 – Relations de couverture

L'ICCA a publié une note d'orientation comptable concernant les relations de couverture, qui est entrée en vigueur pour le Conseil le 1er avril 2004. La nouvelle norme contient des critères plus rigoureux que les relations de couverture doivent satisfaire afin que le Conseil puisse continuer à appliquer la méthode comptable actuellement utilisée pour les instruments financiers dérivés. Si ces critères ne sont pas satisfaits, les instruments financiers dérivés devront être inscrits à leur juste valeur au bilan et tous les changements à leur juste valeur enregistrés aux résultats.

3. Quasi-espèces

L'objectif du Conseil envers sa gestion des liquidités est de s'assurer que la valeur en capital des fonds est conservée, que les placements sont liquides et que les revenus d'intérêts soient maximisés en respectant les contraintes de qualité et de liquidité établies par la politique de placement. Les catégories de placement autorisées sont régies par une politique de placement à court terme approuvée par le Conseil d'administration.

Le Conseil investit ses excédents temporaires de trésorerie dans un fonds commun à court terme géré par Lancaster Investment Counsel. Tous les titres détenus dans le fonds sont cotés R1 (bas), A (bas) ou mieux par une agence reconnue de cotation de titres. Ce fonds est composé de titres émis ou garantis par le gouvernement fédéral et émis par des sociétés. Sauf pour les titres fédéraux et garantis au niveau fédéral, pas plus de 10 % du portefeuille à court terme ne sont investis dans les titres d'un même émetteur. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004, le rendement global du portefeuille était de 2,47% (2003 – 3,11%) et le délai moyen pondéré avant échéance au 31 mars 2004 était de 77 jours (2003 – 41 jours).

La valeur comptable nette des quasi-espèces au 31 mars 2004 et au 31 mars 2003 équivalait approximativement à la valeur marchande.

4. Placements

	2004		2003	
	Prix coûtant	Valeur marchande	Prix coûtant	Valeur marchande
Dotation du Conseil des Arts du Canada et autres dotations	(en milliers de dollars)			
Fonds communs:				
Actions	<u>187 275</u>	<u>172 985</u>	<u>177 219</u>	<u>120 702</u>
Obligations	30 689	32 730	28 902	29 559
	<u>217 964</u>	<u>205 715</u>	<u>206 121</u>	<u>150 261</u>
Hypothèques	<u>3</u>	<u>3</u>	<u>5</u>	<u>5</u>
	<u>217 967</u>	<u>205 718</u>	<u>206 126</u>	<u>150 266</u>
Dotations Killam				
Fonds communs:				
Actions	<u>55 277</u>	<u>47 980</u>	<u>54 366</u>	<u>34 633</u>
Obligations	7 335	7 823	8 329	8 519
	<u>62 612</u>	<u>55 803</u>	<u>62 695</u>	<u>43 152</u>
Total des placements	<u>280 579</u>	<u>261 521</u>	<u>268 821</u>	<u>193 418</u>

Les objectifs à long terme de la dotation du Conseil des Arts du Canada et les autres dotations, et les dotations Killam sont de générer un rendement réel à long terme afin de financer les coûts d'administration des divers programmes, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de la dotation.

Le Conseil des Arts du Canada investit dans des parts de fonds communs d'actions et d'obligations. Les catégories de placement autorisées ainsi que la composition du portefeuille sont régies par une politique de placement approuvée par le Conseil d'administration. Les fonds communs sont gérés par des directeurs de placements professionnels.

Les placements dans le fonds commun d'obligations comportent des obligations du gouvernement canadien et de sociétés qui ont une cote de crédit minimum de BBB établie par une agence reconnue de cotation de titres. Les placements dans les fonds communs d'actions comportent des parts dans quatre fonds communs. Ces fonds investissent sur le marché international.

Les fonds communs d'actions sont gérés par deux directeurs. Franklin Templeton Investments gère le fonds commun de la Fiducie globale-série 2 de Templeton, un portefeuille actif de titres internationaux. Barclays Global Investors gère trois fonds indiciaires de façon à offrir un rendement analogue à celui de l'indice mondial. Cet objectif est atteint par des placements dans le Fonds indiciaire d'actions US, catégorie B, de Barclays et du Fonds indiciaire d'actions EAFE, catégorie B, de Barclays et le Fonds indiciaire d'actions TSX 300, de Barclays. Les obligations sont du Fonds indiciaire d'obligations Univers, de Barclays. Le fonds commun d'obligation doit offrir un rendement analogue à celui de l'indice obligataire universel Scotia Capital Markets.

Au 31 mars 2004, le taux de rendement annuel du fonds de la Fiducie globale-série 2 de Templeton pour la dotation du Conseil des Arts du Canada et les autres dotations et les dotations Killam était de 42,7% (2003 – (34,6%)). Le taux de rendement annuel des fonds d'actions indiciaires de Barclays pour la dotation du Conseil des Arts du Canada et les autres dotations et les dotations Killam étaient de 37,8% (2003 – (29,0%)). Le taux de rendement annuel pour le Fonds indiciaire d'obligations de Barclays pour la dotation du Conseil des Arts du Canada et les autres dotations et les dotations Killam était de 10,7% (2003 – 9,1%).

La valeur marchande est fondée sur les cours du marché au 31 mars.

5. Oeuvres d'art et instruments de musique

La Banque d'œuvres d'art du Conseil des Arts du Canada possède le plus grand nombre d'œuvres d'art contemporain canadiennes au Canada, soit près de 17 700 peintures, sculptures, dessins, photographies et estampes de plus de 2 900 artistes. La Banque loue ces œuvres d'art à des parties intéressées; actuellement, environ 6 000 (6 500 - 2003) œuvres sont louées à des ministères et organismes fédéraux, des associations, des hôpitaux, des écoles, des municipalités et des entreprises privées.

Le Conseil des Arts du Canada a créé la Banque d'instruments de musique en 1985; celle-ci possède actuellement un archet de violoncelle et cinq instruments de qualité. Le Conseil des Arts gère en outre le prêt de sept instruments de musique prêtés par un bienfaiteur anonyme jusqu'en août 2006.

6. Autres Immobilisations

	2004			2003
	Prix coûtant	Amortissement cumulé (en milliers de dollars)	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel de bureau	6 107 \$	5 027 \$	1 080 \$	1 514 \$
Améliorations locatives	<u>3 708</u>	<u>635</u>	<u>3 073</u>	<u>1 169</u>
	<u>9 815 \$</u>	<u>5 662 \$</u>	<u>4 153 \$</u>	<u>2 683 \$</u>

7. Avantages sociaux futurs

i) Indemnités de départ

Le Conseil paie des indemnités de départ à ses employés. Ce régime n'étant pas provisionné, il ne détient aucun actif et présente un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Les opérations affectant le solde de l'obligation au titre des indemnités de départ se détaillent comme suit :

	<u>2004</u>		<u>2003</u>
	(en milliers de dollars)		
Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	1 247	\$	1 139
Dépense de l'exercice	143		127
Indemnités payées au cours de l'exercice	<u>(62)</u>		<u>(19)</u>
 Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	 <u>1 328</u>	 \$	 <u>1 247</u>

ii) Indemnités de retraite

Durant l'exercice, le taux de cotisation du Conseil au Régime de pensions de retraite de la fonction publique représentait 2,14 fois celui des employés (2003 – 2,14 fois). Les cotisations au Régime durant l'exercice ont été de 1 408 451 \$ (2003 – 1 267 795 \$).

8. Contributions reportées

Les contributions reportées représentent la portion non utilisée des revenus nets des dotations reçues sous forme de legs et de dons affectés à des fins précises établies par les donateurs et qui sont grevés d'affectations d'origine externe. Les contributions reportées comprennent également d'autres sources de revenus affectées à des fins précises. Les fonds des dotations sont inclus dans le portefeuille de placements du Conseil et la quote-part de chaque dotation est calculée selon la valeur marchande du portefeuille au moment où la dotation a été reçue. Les augmentations au cours de l'exercice comprennent les revenus nets ou pertes nettes de placements (intérêt, dividendes et gains nets ou pertes nettes en capital) calculés annuellement selon la quote-part de chaque dotation, plus les revenus de toute autre source. Le revenu constaté au cours de l'exercice est égal aux dépenses des subventions et de l'administration engagées pour donner suite aux fins précises de chaque dotation.

Contributions reportées

(en milliers de dollars)

Solde au début de l'exercice	Augmentations	Utilisation des fonds	Virements des dotations privées (note 9)	Solde à la fin de l'exercice
<u>1 279</u>	<u>2 604</u>	<u>2 807</u>	<u>518</u>	<u>1 594</u>
\$	\$	\$	\$	\$

9. Dotations privées

Les dotations privées se composent de dons à fins déterminées reçus par le Conseil. Le principal de 33 835 685 \$ doit demeurer intact. Le Conseil peut également virer une partie du revenu gagné sur ces dons une fois que les besoins opérationnels du Conseil aient été satisfaits. Si les besoins opérationnels du Conseil excèdent les revenus gagnés, un transfert du principal aux opérations sera fait pour le total ou une portion de l'excédent.

Variations dans les dotations privées :	<u>2004</u>		<u>2003</u>	
	(en milliers de dollars)			
Solde au début de l'exercice	<u>73 486</u>	\$	<u>76 702</u>	\$
Ajouter les dons reçus durant l'exercice :				
Prix Joan Lowndes	<u>85</u>		<u>-</u>	
Déduire :				
Dotations privées virées aux contributions reportées (note 8)	<u>(518)</u>		<u>(3 216)</u>	
Solde à la fin de l'exercice	<u>73 053</u>	\$	<u>73 486</u>	\$

10. Revenus nets de placements

	<u>2004</u>		<u>2003</u>	
	(en milliers de dollars)			
Pertes nettes sur l'aliénation de placements	(194)	\$	(4 067)	\$
Gains nets (pertes nettes) sur devises étrangères	4 148		(817)	
Dividendes	4 175		4 432	
Intérêts	3 172		4 045	
Virement des contributions reportées et dotations privées	203		3 505	
Frais de gestion du portefeuille de placements	<u>(1 076)</u>		<u>(1 052)</u>	
	<u>10 428</u>	\$	<u>6 046</u>	\$

11. Revenus nets de la Banque d'œuvres d'art et Commission canadienne pour l'UNESCO

	<u>2004</u>		<u>2003</u>	
	(en milliers de dollars)			
Revenus nets de la Banque d'œuvres d'art				
Revenus de location	1 756	\$	1 741	\$
Autres revenus	158		122	
Administration	(1 534)		(1 530)	
Amortissement	<u>(106)</u>		<u>(115)</u>	
Revenus nets de la Banque d'œuvres d'art	<u>274</u>	\$	<u>218</u>	\$
	<u>2004</u>		<u>2003</u>	
	(en milliers de dollars)			

Commission canadienne pour l'UNESCO

Programme	698	\$	932	\$
Programme – contributions reçues	(316)		(269)	
Administration	<u>1 252</u>		<u>1 280</u>	
	<u>1 634</u>	\$	<u>1 943</u>	\$

Les dépenses de programmes représentent principalement les coûts associés aux activités de la Commission dans le cadre de réunions internationales portant sur l'éducation, la science et la culture. Ces dépenses sont compensées par les contributions reçues de divers organismes en partenariat avec la Commission pour ces activités. Les dépenses d'administration représentent les coûts directs de la prestation des programmes de la Commission.

12. Engagements

- a) Les paiements de subventions se prolongeant pendant les exercices à venir sont sujets à l'obtention de fonds du Parlement. Les subventions de cette catégorie approuvées avant le 31 mars 2004 sont payables comme suit:

	(en milliers de dollars)
2005	40 579 \$
2006	14 226
2007	9 352
2008	-
2009	-

- b) Le Conseil est signataire de baux à long terme pour la location des locaux. Voici le loyer annuel minimum net:

	(en milliers de dollars)
2005	3 103 \$
2006	3 103
2007	3 103
2008	3 103
2009	3 263
2010 – 2014	14 466

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004, les loyers annuels ont été réduits de 1 941 862 \$ (2003 - 3 429 870 \$) par suite de sous-baux passés avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et The Encon Group qui ont pris fins en octobre 2003. Le Conseil a décidé de louer les locaux à son emplacement actuel pour un terme additionnel de 10 ans.

13. Opérations entre apparentés

Le Conseil est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Conseil a engagé des dépenses pour les travaux et les services fournis par d'autres ministères et organismes. Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des affaires, aux mêmes conditions que celles conclues avec des parties non apparentées.

14. Instruments financiers dérivés

Le Conseil utilise actuellement des contrats de change à terme qui représentent des engagements d'achat ou de vente de devises dont le règlement doit se faire à une date ultérieure précise et à un taux fixe. Ces contrats sont normalement pour une durée de trois mois. Cependant, leur valeur est révisée mensuellement pour refléter la valeur marchande du portefeuille couvert par les contrats de change à terme.

Le Conseil limite son risque de crédit en ne traitant qu'avec des contreparties solvables et, dans certains cas, en concluant des conventions accessoires avec ces contreparties. Le Conseil limite son risque de change pour ses fonds communs d'actions en devises qui sont gérés par Barclays Global Investors par des opérations de couverture.

Au 31 mars 2004, le Conseil a enregistré un montant créditeur net de 899 000 \$ (2003 – montant débiteur net de 3 533 000 \$) pour ses contrats de change à terme qui viennent à échéance à cette date et dont le règlement est prévu le 6 avril 2004. La valeur comptable de ces contrats de change à terme à la fin de l'exercice se rapproche de leur juste valeur.

Des contrats de change à terme, avec un montant nominal de 106 millions de dollars et dont la date de règlement est fixée au 6 juillet 2004, étaient en vigueur à la fin de l'exercice (2003 – 78 millions). Les montants nominaux en cours ne représentent pas un actif ou un passif et ne sont pas inscrits au bilan. Au 31 mars 2004, les gains et pertes de change non matérialisés sur ces contrats de change à terme étaient de 1 337 000 \$ (2003 – 39 000 \$). Le montant à être constaté et gagné ne sera connu qu'à l'approche de la date de règlement.

15. Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers du Conseil comprennent les espèces, les quasi-espèces, les débiteurs, les revenus de placements débiteurs, les placements, les subventions à payer et les créditeurs et charges à payer qui découlent du cours normal des opérations. La valeur comptable de ces instruments financiers, excluant les placements et les instruments financiers dérivés, se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance imminente.

La juste valeur des placements est estimée en utilisant les cours du marché. Les valeurs marchandes sont indiquées à la note 4.

La juste valeur des contrats de change à terme est estimée à partir des taux ponctuels du marché et des taux de change à la fin de l'exercice.

16. Chiffres correspondants

Certains chiffres de 2003 ont été reclassés pour se confirmer à la présentation adoptée en 2004.

Tableau 1

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Tableau des subventions par service pour l'exercice terminé le 31 mars

	(en milliers de dollars)	
<u>Programmes des arts</u>	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Musique	27 383 \$	27 750 \$
Théâtre	22 605	24 004
Lettres et édition	20 336	21 685
Arts visuels	17 601	18 458
Danse	16 392	16 155
Arts médiatiques	12 738	12 474
Commission du droit de prêt public	9 010	9 710
Équité	2 037	1 957
Inter-arts	1 587	1 656
Promotion de la diffusion	1 189	1 330
Autres	3 937	3 886
<u>Programme Killam</u>		
Bourses de recherche Killam	1 203	1 979
Prix Killam	500	500
<u>Autres prix et bourses</u>		
Fonds Japon-Canada	150	165
Prix Molson	100	100
Commission Internationale du Théâtre Francophone	97	97
Prix Victor Martyn Lynch-Staunton	86	100
Bourse John-G.-Diefenbaker	75	75
Fonds Jean A. Chalmers pour les métiers d'art	-	50
Prix Walter Carsen	-	50
Autres prix et bourses < 50 000 \$	15	80
	<u>137 041</u> \$	<u>142 261</u> \$

Tableau 2

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Tableau des dépenses d'administration pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2004			2003
	Programme	Administration générale	Total	Total
Traitements	5 933 \$	3 764 \$	9 697 \$	9 270 \$
Avantages sociaux	1 503	1 169	2 672	2 547
Locaux	76	3 011	3 087	2 689
Services professionnels et spéciaux	293	1 061	1 354	1 323
Amortissement	-	1 198	1 198	1 496
Déplacements du personnel	544	301	845	931
Impression, publication et reprographie	27	776	803	914
Communications	186	246	432	469
Dépenses des réunions, y compris honoraires des membres	52	246	298	317
Dépenses et matériel de bureau	5	263	268	210
Gestion de l'information	-	171	171	166
Dépenses diverses	<u>1</u>	<u>33</u>	<u>34</u>	<u>18</u>
	<u>8 620</u> \$	<u>12 239</u> \$	<u>20 859</u> \$	<u>20 350</u> \$